



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N°02-2016 du 2^e semestre 2016

Etabli en application des dispositions des articles L 5211-47, L 2121-24, L 2122-29
du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

1 – Comité du 12 juillet 2016

| N° de l'acte | Désignation de l'acte | Date de l'acte | Date de dépôt sous-préf. |
|--------------|---|----------------|--------------------------|
| D2016-22 | Approbation du compte rendu du Comité du 02 mai 2016 | 12/07/2016 | 29/07/2016 |
| D2016-23 | Installation d'un nouveau membre au Comité et élection du 4 ^e délégué titulaire siégeant au Bureau Syndical | 12/07/2016 | 29/07/2016 |
| D2016-24 | Indemnité allouée au deuxième vice-président | 12/07/2016 | 29/07/2016 |
| D2016-25 | Autorisation signature marché 2016-1EXPLOIT01 | 12/07/2016 | 13/07/2016 |
| D2016-26 | Autorisation signature marché 2016-3VALODECH2 | 12/07/2016 | 13/07/2016 |
| D2016-27 | Demande de subvention pour l'étude complémentaire de faisabilité d'un centre de tri des déchets recyclables ménagers | 12/07/2016 | 13/07/2016 |
| D2016-28 | Décision de principe pour le projet de Centre de Tri Nantes Métropole | 12/07/2016 | 29/07/2016 |
| D2016-29 | Approbation du projet de promotion du broyage de proximité et de sa prise en charge partielle par le SMCNA | 12/07/2016 | 29/07/2016 |
| D2016-30 | Demande de subvention pour le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'alimentation durable dans les restaurants scolaires des écoles primaires | 12/07/2016 | 29/07/2016 |

2 – Comité du 26 septembre 2016

| N° de l'acte | Désignation de l'acte | Date de l'acte | Date de dépôt sous-préf. |
|--------------|--|----------------|--------------------------|
| D2016-31 | Approbation du compte rendu du Comité du 12/07/ 2016 | 26/09/2016 | 17/10/2016 |
| D2016-32 | Avenant 1 Marché exploitation site de traitement | 26/09/2016 | 27/09/2016 |
| D2016-33 | Conditions de dépôt des listes CCSPL et CDSP | 26/09/2016 | 18/10/2016 |

3 – Comité du 17 octobre 2016

| N° de l'acte | Désignation de l'acte | Date de l'acte | Date de dépôt sous-préf. |
|--------------|---|----------------|--------------------------|
| D2016-34 | CR Comité 26/9/2016 | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-35 | Assurance des risques statutaires. | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-36 | Election CCSPL | 17/10/2016 | 10/11/2016 |
| D2016-37 | Election CDSP | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-38 | Modification du règlement intérieur | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-39 | Provisions pénalités biogaz | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-40 | provisions post exploitation | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-41 | DM n°1 | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-42 | Autorisation signature AO transport déchets déchèteries | 17/10/2016 | 10/11/2016 |
| D2016-43 | Lancement AMO Traitement SAVENAY | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-44 | Passage ZZ à CODEC | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-45 | Convention CMA | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-46 | Bail Recyclerie DREFFEAC | 17/10/2016 | 21/11/2016 |
| D2016-47 | Centre de tri : bilan de l'étude de territorialité et validation de l'arrêt du projet SMCNA | 17/10/2016 | 21/11/2016 |

4 – Comité du 12 décembre 2016

| N° de l'acte | Désignation de l'acte | Date de l'acte | Date de dépôt sous-préf. |
|--------------|---|----------------|--------------------------|
| D2016-48 | CR Comité 17/10/2016 | 12/12/2016 | 23/01/2017 |
| D2016-49 | DOB | 12/12/2016 | 23/01/2017 |
| D2016-50 | Transfert SIRDOMDI VALOR 3 ^e | 12/12/2016 | |
| D2016-51 | Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron - délégation de service public - approbation du principe | 12/12/2016 | 02/03/2017 |
| D2016-52 | Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron - délégation de service public - approbation du principe | 12/12/2016 | 02/03/2017 |
| D2016-53 | Rapport annuel 2015 | 12/12/2016 | |

II – DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

| N° de l'acte | Désignation de l'acte | Date de l'acte | Date de dépôt sous-préf. |
|--------------|---|----------------|--------------------------|
| DB2016-01 | Autorisation de signature par le Président de l'avenant | 20/06/2016 | 04/07/2016 |
| DB2016-02 | Autorisation de signature par le Président de l'avenant | 20/06/2016 | 04/07/2016 |
| DB2016-03 | Compte rendu du Bureau du SMCNA du 20 juin 2016 | 12/07/2016 | 29/07/2016 |
| DB2016-04 | Autorisation de signature par le Président de l'avenant | 12/07/2016 | 29/07/2016 |
| DB2016-05 | Autorisation de signature par le Président de l'avenant | 12/07/2016 | 29/07/2016 |
| DB2016-06 | Compte rendu du Bureau du SMCNA du 12 juillet 2016 | 01/09/2016 | 13/09/2016 |
| DB2016-07 | Autorisation de signature par le Président de l'avenant | 01/09/2016 | 13/09/2016 |
| DB2016-08 | Compte rendu du Bureau du SMCNA du 1er septembre 2016 | 03/10/2016 | 18/10/2016 |
| DB2016-09 | Compte rendu du Bureau du SMCNA du 3 octobre 2016 | 28/11/2016 | 23/01/2017 |

II – ARRÊTES DU PRÉSIDENT

| N° de l'acte | Désignation de l'acte | Date de l'acte | Date de dépôt sous-préf. |
|--------------|---|----------------|--------------------------|
| AR2016-01 | Délégation de fonction au 2e Vice-président | 04/07/2016 | 13/07/2016 |

Le présent document, comprenant 3 pages, constitue le sommaire du recueil des actes administratifs Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) pour le 2^e semestre 2016.

Il a été publié le 03/04/2017

Directeur de la publication : M. Jean-Paul NAUD, Président du SMCNA, MSI, 9 rue de l'église 44170 NOZAY
Imprimé par les services du SMCNA.

A NOZAY, le 03/04/2017





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

COMITE SYNDICAL
Du 12 juillet 2016

✂

Délibération n° D2016-22

✂

Objet :

01) Approbation des
Comptes Rendus du
Comité du 02 mai 2016 et
du Comité du 20 juin
2016

✂

L'an deux mille seize
Le douze juillet à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 04 juillet 2016

Présents : M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF / M. CALO / Mme CHASSE /
Mme DANET / M. FLIPPOT / Mme FREDUELLE LECIRE / M. GAUDIN / M.
GAUTHIER / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MANACH / M. MAILLARD / M.
NAUD / M. PECOT / M. PELE / M. RENAUD / M. SEEMANN / Mme
THEVENIAU

Absents ou Excusés : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BEZIER / Mme
CHAILLEUX / M. HERROUET / Mme LEROUX / M. MAINDRON / M.
OUVRARD / M. POSSOZ / M. THAUVIN /

Mme CHAILLEUX a donné pouvoir à M. BORIE,
M. BLANDIN a donné pouvoir à M. FLIPPOT,
M. HERROUET a donné pouvoir à M. RENAUD

Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT-MARTIN / Mme CAMELIN

Permanents : Mme CHEVILLON, Mme NOEL

M. BUF a été nommé secrétaire de séance.

✂

Le Président du SMCNA présente le compte-rendu du comité syndical du 02
mai 2016 ainsi que celui du comité syndical qui n'a pas eu le quorum, qui a eu
lieu le 20 juin 2016.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le
compte-rendu des séances du 02 mai et du 20 juin 2016.

Par déléation,
La 1^{ère} Vice-Présidente
Monique JAMIN



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20160712-D2016-22-DE
Date de télétransmission : 29/07/2016
Date de réception préfecture : 29/07/2016



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

COMITE SYNDICAL Du 12 juillet 2016

✂

Délibération n° D2016-23

✂

Objet :

01) Installation d'un nouveau membre au Comité et élection du 4^e délégué titulaire siégeant au Bureau Syndical

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille seize
Le douze juillet à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 04 juillet 2016

Présents : M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF / M. CALO / Mme CHASSE / Mme DANET / M. FLIPPOT / Mme FREDOUELLE LECIRE / M. GAUDIN / M. GAUTHIER / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MANAC'H / M. MAILLARD / M. NAUD / M. PECOT / M. PELE / M. RENAUD / M. SEEMANN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BEZIER / Mme CHAILLEUX / M. HERROUET / Mme LEROUX / M. MAINDRON / M. OUVRARD / M. POSSOZ / M. THAUVIN /

Mme CHAILLEUX a donné pouvoir à M. BORIE,
M. BLANDIN a donné pouvoir à M. FLIPPOT,
M. HERROUET a donné pouvoir à M. RENAUD.

Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT-MARTIN / Mme CAMELIN

Permanents : Mme CHEVILLON, Mme NOEL

M. BUF a été nommé secrétaire de séance.

✂

VU, l'article L2122-8 par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT
VU, l'article L2122-17 du CGCT
VU, l'article L2121-15 du CGCT
VU, les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT
VU, l'article L5211-1 du CGCT
VU, la délibération du 29 juin 2016 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, adhérente au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, désignant M. TUAL pour siéger au SMCNA,
VU, la délibération D2014-14 du 27 mai 2014 composant le Bureau et l'élection des Vice-Président,
VU, la délibération D2016-13 du 02 mai 2016 installant deux nouveaux membres et désignant M. Pécot en qualité de vice-président du SMCNA,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement partiel des conseils municipaux et communautaires, la Communauté de Commune d'Erdre et Gesvres a désigné un nouveau membre pour siéger au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique :

- M. Jean-Pierre TUAL, conseiller municipal de Treillières.

Le Comité Syndical en prend acte.

CONSIDERANT qu'à la suite de l'élection de M. Pécot en qualité de 2^e vice-président, et qui était auparavant 4^e délégué titulaire au sein du Bureau Syndical, il y a lieu de procéder à l'élection du 4^e délégué titulaire siégeant au Bureau Syndical afin de pourvoir la place désormais vacante.

M. le Président rappelle aux membres du Comité que le Bureau est composé de 10 élus soit le Président, 4 vice-présidents, et 5 délégués titulaires.

I) ELECTION DU 4^e DELEGUE AU BUREAU

M. NAUD précise que l'élection doit est faite par vote à bulletin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

M. Patrice JOSSE est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A obtenu :

Patrice JOSSE : 19

Vote nul : 4

M. JOSSE est élu 4^e Délégué du Bureau Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,
Monique JAMIN

Centre Nozay
Le Président
NOZAY
44170
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

COMITE SYNDICAL
Du 12 juillet 2016

✂

Délibération n° D2016-24

✂

Objet :

**01) Indemnité allouée au
deuxième vice-président**

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille seize
Le douze juillet à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 04 juillet 2016

Présents : M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF / M. CALO / Mme CHASSE /
Mme DANET / M. FLIPPOT / Mme FREDOUELLE LECIRE / M. GAUDIN / M.
GAUTHIER / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MANAC'H / M. MAILLARD / M.
NAUD / M. PECOT / M. PELE / M. RENAUD / M. SEEMANN / Mme
THEVENIAU

Absents ou Excusés : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BEZIER / Mme
CHAILLEUX / M. HERROUET / Mme LEROUX / M. MAINDRON / M.
OUVRARD / M. POSSOZ / M. THAUVIN /

Mme CHAILLEUX a donné pouvoir à M. BORIE,
M. BLANDIN a donné pouvoir à M. FLIPPOT,
M. HERROUET a donné pouvoir à M. RENAUD.

Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT-MARTIN / Mme CAMELIN

Permanents : Mme CHEVILLON, Mme NOEL

M. BUF a été nommé secrétaire de séance.

✂

Vu, les articles L5211-12 et L5721-8 du code général des collectivités
territoriales (CGCT),

Vu, le procès-verbal de l'élection du Président, des vice-présidents et des
autres membres du Bureau en date du 27 mai 2014,

Vu, l'arrêté du Président AR2014-03 du 13 juin 2014 portant délégation de
fonctions à Monsieur GABILLARD,

Vu, la délibération D2014-24 du 23 juin 2014 relative aux indemnités allouées
au Président et aux vice-présidents,

Vu, la délibération D2016-13 du 02 mai 2016 relative à l'élection de M. PECOT
en qualité de deuxième vice-président, en remplacement de M. GABILLARD,

Vu, l'arrêté du Président AR2016-01 du 04 juillet 2016 portant délégation de
fonctions à M. PECOT,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer les taux des
indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des
taux maximum fixés par la loi,

Considérant les compétences et actions du Syndicat Mixte Centre Nord
Atlantique, les déplacements, missions et responsabilités qui incombent aux
vice-présidents à qui des délégations de fonctions ont été confiées.

Le Président rappelle les bases maximales des indemnités de fonction
applicables pour un syndicat mixte de 150 000 habitants. Le taux maximal de

l'indemnité d'un vice-président en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17.72%.

Par la délibération D2014-24 du 23 juin 2014, le Comité Syndical avait établi les taux d'indemnité suivants pour les vice-présidents :

- 1^{er} Vice-président : 12% de l'indice 1015
- 2^{ème} au 4^{ème} vice-président : 10% de l'indice 1015

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- 1) d'accorder à M. Pécot, en sa qualité de deuxième vice-président le taux d'indemnité de 10% de l'indice 1015,
- 2) D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- 3) De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération

b

Par délégation
La 1^{ère} Vice-Présidente
Monique JAMIN





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

COMITE SYNDICAL
Du 12 juillet 2016

⌘

Délibération n° D2016-25

⌘

Objet :

01) Autorisation de signature du marché d'exploitation du site des Briouilles à Treffieux

↵

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille seize

Le douze juillet à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 04 juillet 2016

Présents : M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF / M. CALO / Mme CHASSE / Mme DANET / M. FLIPPOT / Mme FREDUELLE LECIRE / M. GAUDIN / M. GAUTHIER / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MANAC'H / M. MAILLARD / M. NAUD / M. PECOT / M. PELE / M. RENAUD / M. SEEMANN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BEZIER / Mme CHAILLEUX / M. HERROUET / Mme LEROUX / M. MAINDRON / M. OUVRARD / M. POSSOZ / M. THAUVIN /

Mme CHAILLEUX a donné pouvoir à M. BORIE,
M. BLANDIN a donné pouvoir à M. FLIPPOT,
M. HERROUET a donné pouvoir à M. RENAUD.

Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT-MARTIN / Mme CAMELIN

Permanents : Mme CHEVILLON, Mme NOEL

M. BUF a été nommé secrétaire de séance.

⌘

Monsieur le Président informe les membres du Comité de la procédure d'appel d'offres lancée le 21 mars 2016 pour l'exploitation du site des Briouilles à Treffieux.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 09 mai 2016 pour l'ouverture des plis et le 06 juin 2016 pour l'analyse et l'attribution du marché, a analysé l'ensemble des deux dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise COVED, pour un montant estimatif de 6 980 279,80€ HT.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité de l'autoriser à signer le marché public avec l'attributaire choisi par la commission d'appel d'offres.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Président à signer les documents contractuels relatifs à ce marché avec l'entreprise COVED,

- déclare que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2016 et suivants

&



Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20160712-D2016-25-DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

COMITE SYNDICAL
Du 12 juillet 2016

↳

Délibération n° D2016-26

↳

Objet :

01) Autorisation de signature du marché de valorisation et de traitement des déchets issus des déchèteries du territoire du SMCNA

↳

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille seize

Le douze juillet à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 04 juillet 2016

Présents : M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF / M. CALO / Mme CHASSE / Mme DANET / M. FLIPPOT / Mme FREDOUELLE LECIRE / M. GAUDIN / M. GAUTHIER / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MANAC'H / M. MAILLARD / M. NAUD / M. PECOT / M. PELE / M. RENAUD / M. SEEMANN / Mme THEVENIAU

Absents ou Excusés : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BEZIER / Mme CHAILLEUX / M. HERROUET / Mme LEROUX / M. MAINDRON / M. OUVRARD / M. POSSOZ / M. THAUVIN /

Mme CHAILLEUX a donné pouvoir à M. BORIE,
M. BLANDIN a donné pouvoir à M. FLIPPOT,
M. HERROUET a donné pouvoir à M. RENAUD.

Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT-MARTIN / Mme CAMELIN

Permanents : Mme CHEVILLON, Mme NOEL

M. BUF a été nommé secrétaire de séance.

↳

Monsieur le Président informe les membres du Comité de la procédure d'appel d'offres lancée le 29 mars 2016 pour l'exploitation du site des Brielles à Treffieux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises le 09 mai 2016 pour l'ouverture des plis et le 06 juin 2016 pour l'analyse et l'attribution du marché.

Elle a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (pour les lots 1, 3, 4, 6 et 10 : 60% coût global de la prestation, 40% valeur technique – 20% Horaires et jours d'ouverture des sites de traitement et/ou valorisation proposés et 20% temps d'attente maximum avant pesée sur site de traitement et/ou de valorisation / pour le lot 5 : 60% prix de la prestation et 40% valeur technique – délai d'intervention maximum sur déchèterie après réception de la demande / pour les lots 7, 8 et 9 : 60% prix de la prestation et 40% valeur technique – 20% moyens matériels dédiés et 20% moyens humains dédiés) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

| LOTS | INTITULES | ATTRIBUTAIRES | PRIX UNITAIRES |
|------|--|-----------------------|--|
| 1 | valorisation, traitement des déchets inertes | CHARIER CM | Taux de la TVA : 10% Montant HT : 5,62 € par tonne Montant TTC : 6,18€ par tonne |
| 3 | valorisation, traitement des déchets métalliques | Barbazanges Tri Ouest | Prix de reprise (recettes) : 155€ TTC par tonne |
| 4 | valorisation, traitement des cartons | Barbazanges Tri Ouest | Prix de reprise (recettes) : - sorte 1.05 : 130€ TTC par tonne - sorte 1.04 : 125€ TTC par tonne Prix de la prestation (dépenses) : - Mise en balle selon les conditions PTM d'Eco-emballages : 9,55€ HT par tonne - Caractérisation : 45€ HT l'unité |

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20160712-D2016-26-DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016

| | | | |
|----|--|---------------------------|---|
| 5 | l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets dangereux des ménages (DDM) | TRIADIS | Chargement, transport et traitement des déchets dans les filières autorisées : - 570€ HT par tonne - TVA : 10% - 627€ TTC par tonne Chargement et transport des tubes et ampoules à économie d'énergie : - 400€ HT par tonne Reprise des batteries au plomb pour valorisation (recettes) : - 3,30€ TTC par unité |
| 6 | valorisation, traitement des déchets bois | ECOSYS | Bois en mélange : - 21€ HT par tonne - TVA 10% - 23,1€ TTC par tonne Bois séparé : - Classe A : 0€ HT par tonne - Classe B : 45€ HT par tonne |
| 7 | Broyage, criblage des déchets végétaux sur plateforme déchèterie de la CCRB, CCRN et de Treffieux | VEOLIA - SASU DUFEU Jacky | Tri, broyage des déchets végétaux de déchèteries : - 1,45€ HT/m ³ - TVA 10% - 1,60€ TTC/m ³ Broyage des souches sur le site de regroupement de Treffieux : - 4,31€ HT/m ³ - TVA 10% - 4,74€ TTC/m ³ Criblage du broyat des déchets verts et du broyat de souches : - 0,6€ HT/m ³ - TVA 10% - 0,66€ TTC/m ³ |
| 8 | Compostage des déchets végétaux sur la plateforme de Campbon de la CCLS et de la CCP5G | ECOSYS | Suivi et entretien de la plateforme : - 1550€ HT/mois - TVA 10% - 1565,50€ TTC/mois Compostage des déchets verts : - 5,66€ HT/m ³ - TVA 10% - 6,23€ TTC/m ³ Broyage des souches : - 1,95€ HT/m ³ - TVA 10% - 2,15€ TTC/m ³ |
| 9 | Broyage des déchets végétaux sur plateformes agricoles de la CCEG et sur plateforme déchèterie de Grandchamp des Fontaines | BOISCOMPOST | Tri et broyage des déchets verts : - 10,70€ HT par tonne - TVA 10% - 11,77€ TTC par tonne |
| 10 | Traitement des déchets d'amiante/ciment (ou fibre ciment) | CHARIER CM | 64,15€ HT par tonne - TVA 10% - 70,56€ TTC par tonne |

Monsieur le Président précise que le montant global du marché est estimé à 446 665,37 € HT, néanmoins il rappelle qu'au vu de la variabilité des tonnages, il est possible que ce montant évolue rapidement.

Il propose aux membres du Comité de l'autoriser à signer les marchés avec les attributaires choisis par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Président à signer les documents contractuels relatifs aux marchés (lots n° 1 à 10) avec les entreprises énumérées ci-dessus.

- déclare que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2016 et suivants

✶



Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20160712-D2016-26-DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

**COMITE SYNDICAL
Du 12 juillet 2016**

↳

Délibération n° D2016-27

↳

Objet :

**01) Demande de
subvention pour l'étude
complémentaire de
faisabilité d'un centre de
tri des déchets
recyclables ménagers**

↳

L'an deux mille seize
Le douze juillet à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 04 juillet 2016

Présents : M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF / M. CALO / Mme CHASSE /
Mme DANET / M. FLIPPOT / Mme FREDOUELLE LECIRE / M. GAUDIN / M.
GAUTHIER / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MANAC'H / M. MAILLARD / M.
NAUD / M. PECOT / M. PELE / M. RENAUD / M. SEEMANN / Mme
THEVENIAU

Absents ou Excusés : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BEZIER / Mme
CHAILLEUX / M. HERROUET / Mme LEROUX / M. MAINDRON / M.
OUVRARD / M. POSSOZ / M. THAUVIN /

Mme CHAILLEUX a donné pouvoir à M. BORIE,
M. BLANDIN a donné pouvoir à M. FLIPPOT,
M. HERROUET a donné pouvoir à M. RENAUD.

Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT-MARTIN / Mme CAMELIN

Permanents : Mme CHEVILLON, Mme NOEL

M. BUF a été nommé secrétaire de séance.

↳

M. le Président informe les membres du Comité de la réalisation d'une étude complémentaire sur la faisabilité d'un Centre de Tri des déchets recyclables ménagers par le Bureau d'études GIRUS, dans le cadre de l'accord-cadre « assistance au pouvoir adjudicateur pour la création d'un centre de tri des recyclables secs ménagers » du 24 juillet 2015 prévoyant la possibilité de passer des marchés subséquents.

Cette étude complémentaire permettra dans un premier temps, d'affiner le coût du tri du scénario 3 bis en fonction de la variabilité des tonnages et dans un second temps, d'estimer et optimiser les coûts de transfert des emballages des collectivités adhérentes au SMCNA vers le prochain centre de tri sur Savenay mais également vers d'autres centres de tri : celui de Nantes, le centre de tri au Rheu, à Changé et à Saint-Laurent des Autels.

M. le Président indique qu'au titre de cette étude, il est possible que l'ADEME verse une subvention à hauteur de 10 027.50 € HT pour un montant total de la prestation de 14 325.00 € HT.

Certifié exécutoire

Raçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20160712-D2016-27-DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016

Les membres du Comité, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuvent la réalisation d'une étude complémentaire pour le centre de tri,
- autorisent le Président à signer les documents relatifs à la demande de subvention,
- déclarent que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2016 et suivants.

✍



Le Président
NOZAY
44170
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

**COMITE SYNDICAL
Du 12 juillet 2016**

↳

Délibération n° D2016-28

↳

Objet :

**01) Décision de principe
pour le projet de Centre
de Tri Nantes Métropole**

↳

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille seize
Le douze juillet à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 04 juillet 2016

Présents : M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF / M. CALO / Mme CHASSE /
Mme DANET / M. FLIPPOT / Mme FREDOUELLE LECIRE / M. GAUDIN / M.
GAUTHIER / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MANAC'H / M. MAILLARD / M.
NAUD / M. PECOT / M. PELE / M. RENAUD / M. SEEMANN / Mme
THEVENIAU

Absents ou Excusés : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BEZIER / Mme
CHAILLEUX / M. HERROUET / Mme LEROUX / M. MAINDRON / M.
OUVRARD / M. POSSOZ / M. THAUVIN /

Mme CHAILLEUX a donné pouvoir à M. BORIE,
M. BLANDIN a donné pouvoir à M. FLIPPOT,
M. HERROUET a donné pouvoir à M. RENAUD.

Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT-MARTIN / Mme CAMELIN

Permanents : Mme CHEVILLON, Mme NOEL

M. BUF a été nommé secrétaire de séance.

↳

La première étude de Nantes Métropole, menée en parallèle de celle du SMCNA et toutes les deux confiées à Girus, concernant principalement le centre de tri d'Arc en ciel, est terminée depuis le mois d'avril. Le périmètre de cette étude intégrait en plus de la CARENE (collectivité déjà « cliente ») Cap Atlantique et le SMCNA.

Nantes Métropole a confié une deuxième phase plus globale sur l'évolution de l'ensemble de son outil de traitement et de tri d'Arc en Ciel avec le renouvellement de sa Délégation de Service Public (DSP) à un groupement de Bureau d'études SETEC – Sage Environnement et PARMENION avocat.

Des premiers éléments ont été présentés le 14 juin en présence du Président du SMCNA, qui en a fait part aux membres lors du Comité Syndical du 20 juin dernier et en refait une synthèse ci-après :

- Le coût du tri des emballages présenté dans cette deuxième étude est moins élevé que le coût des deux scénarii retenus dans l'étude du SMCNA.

Cette différence s'explique principalement par le fait que l'outil existe déjà mais surtout par la massification des tonnages plus important sur Nantes Métropole avec une différence importante du tonnage concerné : 55 000 tonnes pour l'étude de Nantes Métropole et au mieux 25 000 tonnes pour l'étude du SMCNA (scénario 1).

L'étude de Nantes Métropole sur l'évolution générale de la DSP d'Arc en Ciel, révèle qu'aucune capacité de traitement pour les ordures ménagères et les Tout-venant n'est disponible sur les deux sites de Nantes Métropole, Arc en

Ciel et Alcéa, car à ce jour les capacités supplémentaires sont déjà utilisées par la CARENE, hors DSP.

Seul un partenariat pour le tri des emballages entre Nantes Métropole et le SMCNA avec un montage juridique par convention de groupement d'autorité concédante serait possible.

Dans le cas de l'arrêt du projet du SMCNA, celui-ci a donc la possibilité de s'engager avec Nantes Métropole pour le tri des emballages avec un coût maîtrisé sur 15 ans mais la réponse d'engagement doit être formulée impérativement avant mi septembre.

Enfin, le Président précise que dans le cas de l'arrêt du projet Centre de tri à Savenay, les coûts de tri peuvent paraître de prime abord plus favorable que ce soit sur Nantes ou sur d'autres centres de tri privés plus importants hors département de Loire-Atlantique mais les collectivités du SMCNA devront intégrer des surcoûts importants liés au transfert et transport vers l'extérieur de leur territoire.

A ce stade de l'étude, Nantes Métropole souhaite connaître avant le 12 juillet la décision de principe du SMCNA pour intégrer, ou non, le projet concernant le centre de tri d'Arc en ciel, étant entendu qu'aucune capacité de traitement pour les ordures ménagères et tout-venant ne serait possible pour le SMCNA.

En parallèle, les collectivités associées à l'étude du SMCNA sur le projet d'un centre de tri à Savenay n'ont pas toutes rendues réponse, et certaines d'entre elles demandent un délai jusqu'au mois de septembre 2016.

Au vu des éléments présentés et en particulier des échéances des deux études difficilement compatibles, le Président souhaite donner un accord de principe d'engagement à Nantes Métropole en se projetant dans le cas d'un éventuel arrêt du projet de Savenay, afin que le SMCNA ne reste pas sans solution de tri pour ses emballages.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, et avec 22 voix pour et une abstention, est d'accord pour se prononcer sur un engagement de principe pour le tri des emballages sur le site de Nantes Métropole dans le cas où les consultations en cours pour le projet de centre de tri à Savenay ne permettraient pas la poursuite de ce projet sur le territoire syndical.

Par délégalion,
La 1^{ère} Vice-Présidente
Monique TAMIN

Le Président,
NOZAY
44170
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

**COMITE SYNDICAL
Du 12 juillet 2016**

✂

Délibération n° D2016-29

✂

Objet :

**01) Approbation du projet
de promotion du broyage
de proximité et de sa
prise en charge partielle
par le SMCNA**

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille seize
Le douze juillet à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 04 juillet 2016

Présents : M. BORIE / M. BROUSSARD / M. BUF / M. CALO / Mme CHASSE /
Mme DANET / M. FLIPPOT / Mme FREDUELLE LECIRE / M. GAUDIN / M.
GAUTHIER / Mme JAMIN / M. JOSSE / M. MANAC'H / M. MAILLARD / M.
NAUD / M. PECOT / M. PELE / M. RENAUD / M. SEEMANN / Mme
THEVENIAU

Absents ou Excusés : Mme ABOT / M. BLANDIN / M. BEZIER / Mme
CHAILLEUX / M. HERROUET / Mme LEROUX / M. MAINDRON / M.
OUVRARD / M. POSSOZ / M. THAUVIN /

Mme CHAILLEUX a donné pouvoir à M. BORIE,
M. BLANDIN a donné pouvoir à M. FLIPPOT,
M. HERROUET a donné pouvoir à M. RENAUD.

Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT-MARTIN / Mme CAMELIN

Permanents : Mme CHEVILLON, Mme NOEL

M. BUF a été nommé secrétaire de séance.

✂

M. le Président informe les membres du Comité que le gisement des déchets
verts représente 36 000 tonnes en 2015.

Il précise que dans le cadre du projet Zéro Déchets Zéro Gaspillage, le groupe
de travail Biodéchets/déchets verts souhaite orienter ses actions sur la
promotion du broyage à domicile, pour éviter le recours systématique aux
déchèteries. En effet, le broyage de proximité semble être l'une des actions qui
va permettre de réduire ces apports.

Il est proposé de cibler les particuliers et d'élargir aux services techniques
communaux et intercommunaux, afin que les communes et communautés de
communes soient exemplaires.

Ce broyage de proximité est envisagé sous la forme de participation financière
du SMCNA valable pour les locations de broyeurs à végétaux, par un système
de bons de réductions à retirer par l'utilisateur et les services techniques auprès
du SMCNA afin d'inciter à broyer in situ.

Pour y parvenir, il est proposé de s'appuyer sur les loueurs volontaires du
territoire, et de leur proposer une convention d'une durée d'un an, du 17
septembre 2016 au 16 septembre 2017.

Le SMCNA communiquera de manière périodique sur les 40 communes de son
territoire pour promouvoir le broyage individuel et la nouvelle démarche
engagée avec les enseignes partenaires. L'utilisateur et les services techniques
n'auront plus qu'à se rendre sur le site internet des communautés de

communes membres, afin de remplir un formulaire. Ils recevront par la suite un bon de réduction référencé qu'ils présenteront au loueur, ainsi qu'un justificatif :

- de domicile de moins de 3 mois pour les usagers
- attestation du responsable des services techniques pour les collectivités.

Le rôle du SMCNA sera de :

- Mettre en avant le broyage in situ en utilisant les moyens de communication traditionnellement employés par le SMCNA et les communautés de communes adhérentes (sites internet, bulletins intercommunaux, presse, information des communes)
- Mettre à disposition un formulaire permettant à l'utilisateur ou aux services techniques de renseigner leurs coordonnées, le nom de l'entreprise de location de broyeur, et le modèle souhaité. Ils recevront par la suite un bon de réduction qu'ils présenteront au loueur
- Fournir des bons de réduction référencés aux habitants et aux services techniques suite à la réservation sur le site des communautés de communes adhérentes ou par téléphone auprès du SMCNA
- A la fin de chaque mois, le loueur retournera au SMCNA les bons récoltés, les copies des justificatifs, les factures individuelles et la facture correspondante que le SMCNA lui paiera, après comparaison avec les informations récoltées auprès des usagers et des services techniques lors du retrait du bon de réduction
- Le SMCNA se dégage de toutes responsabilités liées aux dommages sur le matériel.

Le rôle du loueur sera :

- Le loueur s'engage à mettre à disposition des usagers ou des services techniques un broyeur en état de fonctionnement avec un équipement de sécurité adapté (lunettes, gants, casque, ...) et présenter pour chaque location :
- Le matériel et son utilisation
- Informer via la plaquette SMCNA sur les bénéfices du broyat pour les usagers.
- Les conditions générales d'utilisation
- Les conditions de sécurité
- Le descriptif du matériel (fonctionnement, règles de sécurité)
- Le contrôle visuel contradictoire
- Les contrôles : pneus, carburant, huile, courroies
- La mise en route

Compte tenu des tonnages, M. le Président estime qu'il est important d'être incitatif sur les premières années et propose :

- Pour les particuliers : 50% de prise en charge du montant TTC, pour 2 demi-journées ou une journée complète de location d'un broyeur intégrant l'assurance et les Equipements de Protection Obligatoires (EPI).
- Pour les services techniques : 50% de prise en charge du montant TTC en proposant par exemple 4 demi-journées ou deux journées complètes, intégrant l'assurance.
- La prise en charge par le SMCNA de 100% du montant des locations de broyeurs pour les communautés de communes lors de leurs actions de sensibilisation du grand public destinée à la promotion de l'opération, avec un maximum de deux locations annuelles.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la mise en place de ce projet, avec la prise en charge à hauteur de 50 % du montant de la location TTC d'un broyeur à végétaux pour 2 demi-journées ou une journée complète, intégrant l'assurance et les EPI pour les usagers,
- approuve la prise en charge à hauteur de 50% du montant TTC intégrant l'assurance en proposant 4 demi-journées ou 2 journées complètes pour les services techniques communaux ou intercommunaux,
- approuve la prise en charge par le SMCNA de 100% du montant TTC des locations de broyeurs pour les communautés de communes lors de leurs actions de sensibilisation du grand public destinée à la promotion de l'opération, dans la limite de deux locations annuelles.
- autorise le Président à signer les conventions avec les loueurs
- déclare que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2016 et suivants.

2

Par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente
Monique JAMIN

Centre Nord Atlantique
Le Président
NOZAY
44170
Jean-Paul NAUD